

Image not found or type unknown



Le délai pour demander un prêt pour un acheteur est fixé à un mois

Fiche pratique publié le **07/03/2014**, vu **1625 fois**, Auteur : [Maître Caroline YADAN PESAH](#)

La Cour de cassation confirme une tendance constante visant à renforcer le code de la consommation qui exige un délai minimum d'un mois pour qu'un consommateur trouve un prêt avant d'acheter un bien, correspondant à la durée légale minimale de validité de la condition suspensive.

La Cour de cassation confirme une tendance constante visant à renforcer le code de la consommation qui exige un délai minimum d'un mois pour qu'un consommateur trouve un prêt avant d'acheter un bien, correspondant à la durée légale minimale de validité de la condition suspensive.